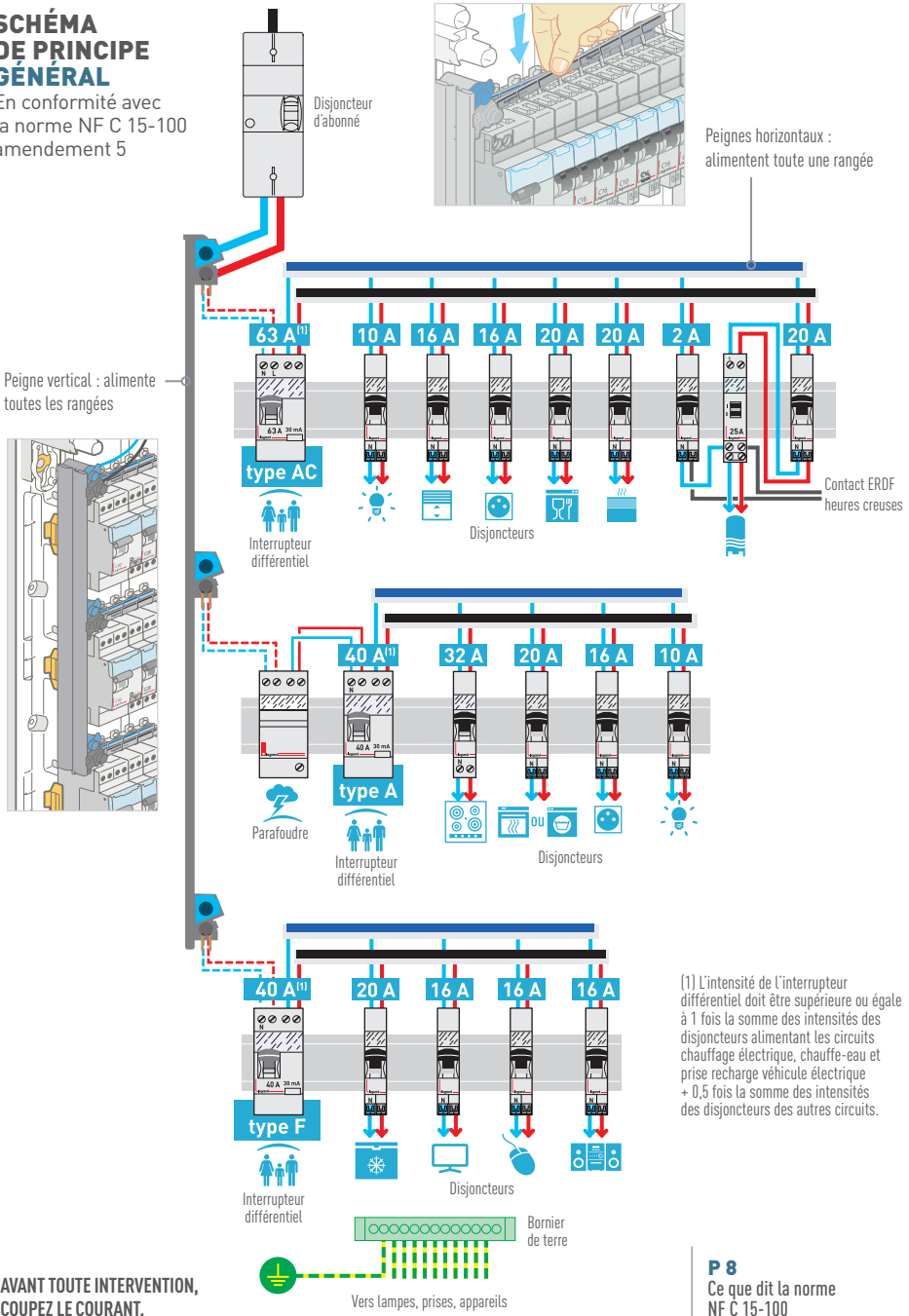


## SCHEMA DE PRINCIPE GÉNÉRAL

En conformité avec la norme NF C 15-100 amendement 5



(1) L'intensité de l'interrupteur différentiel doit être supérieure ou égale à 1 fois la somme des intensités des disjoncteurs alimentant les circuits chauffage électrique, chauffe-eau et prise recharge véhicule électrique + 0,5 fois la somme des intensités des disjoncteurs des autres circuits.

AVANT TOUTE INTERVENTION, COUPEZ LE COURANT.

**P 8**  
Ce que dit la norme NF C 15-100